



Prestation familiale prise entierement pour un remboursement

Par **AMOURDOM Barbara**, le **20/06/2018** à **15:54**

bonjour, depuis mars mes allocation familiales avaient été coupé. Elle vont être remise en route le mois prochain seulement la caf me dit qu'il ne vont pas rembourser les 4 mois car il s'en serve pou rembourser un trop perçu alors que je rembourse 76 euros par mois comme convenu. De plus ils ont tout de même retenu les 76 euros sur les apl qui elles n'ont pas été suspendu. je suis dans une situation financiere catastrophique. on t il le droit?

Par **youris**, le **20/06/2018** à **18:57**

Bonjour,
Un trop-perçu doit être remboursé, peu importe d'ou vient l'erreur.
Généralement la caf récupère le trop perçu sur les prestations futures.
Mais il existe un barème qui fixe le maximum pouvant être retenu.
Dans chaque CAF, il existe un médiateur que vous pouvez saisir.
Salutations